

Problèmes économiques

avons des personnes âgées. Nous avons des gens qui paient des taux d'intérêts. Nous avons des jeunes. Nous avons des services sociaux à offrir. Nous avons des toits de bâtis et nous en avons à bâtir. Et nous sommes d'accord sur le fait qu'il existe des besoins réels. Mais il faut cesser d'en créer car nous n'avons plus les moyens de payer pour ceux que nous avons déjà créés. Donc il nous faut: Ou bien cesser d'en créer ou bien établir des nouvelles priorités, et cela je pense que le gouvernement est tout à fait disposé à discuter et à remanier, avec l'opposition, avec la population, ces priorités de façon à les rendre efficaces, plus humaines et plus réalistes.

Chose curieuse dans ce débat, monsieur le président, tout n'est pas perdu. On ne nous a pas parlé du côté du Crédit social du déficit. J'aurais aimé qu'on en parle parce que chez nous la campagne électorale était déjà commencée et on avait commencé à parler du déficit gouvernemental.

Je voudrais qu'on soit assez honnête du côté de l'opposition, comme du côté de la presse, comme du côté de tout le monde, si on veut dénoncer le déficit gouvernemental, qu'on nous dise demain matin quels sont les services gouvernementaux qu'on est prêt à soustraire.

Ce qu'il faut c'est que les gouvernements travaillent ensemble, et cela je pense que nous avons une leçon à apprendre, nous avons essayé d'unifier cette leçon avec la province de Québec ou avec les provinces et nous avons échoué jusqu'à ce moment-ci en ce qui a trait à la taxe de vente. Il est cependant très important qu'au niveau des gouvernements tant provinciaux que municipaux on puisse travailler ensemble particulièrement au niveau de ce qui concerne la création des emplois, cela m'apparaît être une condition *sine qua non*.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est maintenant écoulé.

Des voix: Continuez!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Y a-t-il consentement unanime afin que l'honorable député puisse continuer son discours?

Des voix: Oui.

M. Tessier: Merci, monsieur le président, et je veux aussi remercier mes honorables collègues de leur amabilité. Mon collègue de Rimouski voudrait sans doute que je change le ton de mon propos. Le ton je voudrais bien le modifier, d'autre part, j'aurais l'impression de tromper ceux qui m'ont élu ici si je changeais vraiment la teneur de mes propos.

Alors j'essaierai de conclure le plus rapidement possible, monsieur l'Orateur, en vous disant que mon premier objectif c'est de donner du travail à ceux qui peuvent et doivent travailler. Cependant, la question que je veux partager avec cette Chambre c'est à quel prix pourrais-je donner du travail à tout le monde et évidemment quel mode de travail on pourra trouver pour pouvoir redonner à nos travailleurs leur droit au travail? Cela est évidemment beau de parler d'emploi mais si demain matin, par exemple, et c'est un fait que nous avons vécu chez nous, si on décide de bâtir des tentes-roulottes et que personne ne désire les acheter, je me demande si c'est vraiment là le sens de la création d'emploi, et c'est justement là qu'il nous faut ensemble retrouver assez de réalisme pour savoir ce que demain on devra produire et à qui vendre ces produits. Si

[M. Tessier.]

on n'arrive pas à vendre nos biens de consommation, comment est-il possible, monsieur l'Orateur, que le système puisse tenir le coup?

Monsieur l'Orateur, à nous interroger mutuellement, à nous poser des questions, évidemment cela ne donne pratiquement rien et la motion d'aujourd'hui est une preuve éclatante et renouvelée. D'où peut venir la crédibilité d'hommes publics qui font du parlant sur des éléments démagogiques, irrecevables par des administrateurs publics, sérieux et responsables. D'où peut venir la crédibilité, monsieur l'Orateur, d'une institution comme ce Parlement qui tolère une telle démagogie qui devient synonyme d'inefficacité et de malhonnêteté? Il est temps de mettre un terme à des farces comme aujourd'hui si on veut retrouver la nécessaire crédibilité, et cela m'apparaît être un des problèmes majeurs à l'heure actuelle si on veut cette crédibilité de cette Chambre et de nous-mêmes comme députés.

L'opposition, et c'est ce que je pense, doit aller beaucoup plus loin en ce qui a trait aux propositions, et je me dois de dénoncer aujourd'hui l'absence des députés créditistes qui à l'occasion de la journée d'opposition ont été de grands absents lors de l'étude d'une motion qui devait particulièrement leur tenir à cœur, qui aurait dû leur permettre de nous proposer des solutions, et je me demande si nous avons bien fait le jour où nous avons accepté de garder le statut de parti à un parti qui nous présente des solutions comme celles que nous avons aujourd'hui et qui est absent à toutes fins pratiques de l'efficacité de cette Chambre.

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur le président, je suis heureux d'avoir l'avantage de participer à ce débat même si je suis arrivé quelques minutes en retard. J'ai dû aller à Radio-Canada pour l'enregistrement d'une émission où on a parlé de Crédit social, parce que je considère que ça vaut la peine d'en parler, c'est même la seule solution présente aux difficultés économiques que nous connaissons.

J'écoutais en entrant à la Chambre tantôt l'honorable député de Compton (M. Tessier) qui disait que c'était un peu du temps perdu le fait de discuter de cette motion aujourd'hui. Évidemment, je respecte son opinion, il a droit à ses idées, mais j'aimerais bien savoir s'il a lui un moyen quelconque de nous sortir de cette situation de dettes impayées et impayables. Je n'ai pas, et je l'ai déjà mentionné à la Chambre, depuis que je siége ici, eu l'avantage d'entendre dire par quelqu'un du côté ministériel qu'il procédait de façon à envisager les paiements des dettes publiques. Je constate ce qu'ils réussissent à faire et ils éprouvent beaucoup de difficultés dans la situation présente, et ce qui se passe au Parlement depuis quelques jours nous le prouve abondamment.

● (1622)

Tout ce qu'ils réussissent à faire c'est d'essayer de payer l'intérêt sur nos dettes. En définitive, le système présent administre le Canada d'une façon que pas un citoyen canadien a la permission d'administrer ses biens. On sait que toutes les lois qui existent obligent n'importe qui qui contracte des dettes à les payer à un certain moment. Cela peut prendre plusieurs années dans certains cas, mais il reste que s'il ne paie pas ses dettes, il est départi de ses biens à un certain moment par les lois existantes.